











COMMUNIQUE

Paris, le 13 octobre 2015

L'Intersyndicale JS boycotte le CTM du 12 octobre 2015 Pour forcer le gouvernement au dialogue

-Pour une République éducative-

L'intersyndicale a boycotté le CTM du 12/10/15... Mais était présente à la réunion¹ du groupe de travail sur "l'avenir des missions au regard de la réforme territoriale" pour défendre les collègues impactés par cette réforme

Face à un ministre et gouvernement qui n'a donné aucune suite à aucune des revendications de l'intersyndicale JS, vos représentants ont décidé de boycotter le CTM convoqué le 12/10/15, mais de se rendre à la réunion de « travail » sur « la réforme territoriale » programmée le même jour.

En effet, malgré l'absence d'interlocuteur décideur² au niveau national, l'intersyndicale continue d'agir avec détermination en :

- adressant une lettre ouverte au Président de la République et au 1^{er} Ministre pour revendiquer une nouvelle fois un repositionnement du MJS au sein d'un pôle éducatif conformément à l'engagement de campagne de F. Hollande;
- demandant des audiences à l'Elysée (conseillère JS), Matignon (conseiller JS) et JL Névache (coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat) afin de forcer l'ouverture d'une négociation sur la spécificité du champ JS, notamment la dispersion et le démantèlement de ses missions éducatives dans une organisation territoriale totalement inconséquente et harcelante vis-à-vis des personnels ;
- boycottant le CTM convoqué le 12/10/15;
- se rendant à la réunion du groupe de travail sur "l'avenir des missions au regard de la réforme territoriale" pour défendre collectivement l'intérêt des collègues concernés par cette réforme qui comporte encore bien plus d'inconnus que de certitudes.

Le CHSCT ministériel acte la souffrance des personnels JS... et la responsabilité du ministre

Lors de la 2^{ème} séance du CHSCT ministériel qui s'est tenue le 25/09/15, la « synthèse des principales observations effectuées en 2014 par la mission permanente d'inspection de santé et sécurité au travail » rédigée l'inspection générale JS (IGJS) a été présentée. Véritable réquisitoire contre « l'administration » au regard des souffrances subies par les personnels.

Sous le titre « La confusion des statuts et la diminution des perspectives professionnelles » l'IGJS pointe les dysfonctionnements des services JS (DRJSCS et DDCS), la souffrance que cela engendre pour les personnels et met directement en cause les responsables de la santé des personnels au travail (ministre, secrétaire d'Etat, DRH, DRJSCS et DDCS) en fustigeant :

- leur refus d'assumer leur responsabilité pénale dans ce cadre ;
- le fait que les débats en CHSCT « portent davantage sur les symptômes des dysfonctionnements constatés (stress, souffrances au travail) plutôt que sur les causes (facteurs organisationnels et / ou relationnels) ».

Ce réquisitoire a forcé le président de séance à reconnaître « officiellement » au nom du ministre la souffrance des personnels JS et a permis d'acter les décisions suivantes :

- la mise en place d'un groupe de travail dédié à la souffrance constatée des personnels JS dans l'organisation ministérielle actuelle ;
- la mise en place d'expertises (même si les OS et la DRH ne sont pas encore d'accords sur la forme de ces expertises) pour évaluer l'impact de la réforme territoriale sur la santé au travail des agents dans des services et établissements JS tests;
- le rappel aux ministre, secrétaire d'Etat, et chefs de service de leur responsabilité pénale vis-à-vis des risques psycho-sociaux constatés et avérés auxquels sont soumis les personnels JS, (dans ce cadre, l'intersyndicale JS a rappelé qu'elle se réservait le droit d'attaquer le ministre pour sa responsabilité concernant l'organisation harcelante qu'est devenue le ministère chargé de la jeunesse et des sports).

¹ Qui se tiendra le 12/10/15 à 16h à l'issue du CTM qui ne devrait pas se tenir faute de quorum.

² Le ministre, la DRH, le SGG, le préfigurateur national se contentent de lire les communications du 1^{er} Ministre.